

DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**SEANCE DU**

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 mai 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,
- VU** le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,
- VU** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- VU** l'avis du comité technique du 28 mai 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

CONSIDERANT l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 15 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) siégeant au comité technique (CT) et au comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT).

ARTICLE 2 :

DECIDE pour ces 2 instances de ne pas maintenir le paritarisme

numérique et de fixer à 10 le nombre de représentants titulaires de la collectivité et (en nombre égal de représentants suppléants).

ARTICLE 3 :

DECIDE de recueillir l'avis des représentants de l'administration siégeant au CT et CHSCT.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI